



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mâcon, le 23 août 2023

RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU

Le préfet place la zone d'alerte
Seille-Guyotte en crise

Les précipitations de ces derniers jours, avec des orages parfois violents, demeurent localisées et ne permettent pas de réduire l'épisode de sécheresse que connaît le département depuis plusieurs semaines.

L'enchaînement de journées chaudes et sèches contribuent à une dégradation des débits notamment sur l'est du département.

À l'issue du comité ressources en eau de ce jour, le préfet a donc décidé de niveaux de restriction des usages qui conduisent :

- au renforcement du niveau de restriction pour le secteur « Seille et Guyotte » placé en crise ;
- au maintien au même niveau de restriction pour 6 des 8 sous-bassins :
 - alerte renforcée : « Arconce et Sornin », « Arroux - Morvan », « Grosne » et « Saône aval » ;
 - alerte : « Bourbince » ;
 - vigilance : « Dheune » ;
- à l'allègement du niveau de restriction pour le secteur « Loire », classé en en vigilance.

En alerte et alerte renforcée, les usages de l'eau sont contraints : remplissage des piscines privées interdit sauf remise à niveau ou 1^{re} mise en eau sous conditions, lavage des voitures interdit en dehors des stations professionnelles équipées d'un système de recyclage des eaux, de matériel haute pression ou d'un portique programmé sur « ÉCO » sur ouverture partielle, arrosage des espaces verts interdit, irrigation agricole soumise à restrictions d'horaires, prélèvements pour les activités industrielles réduits...

En crise, les restrictions d'usage sont renforcées pour l'ensemble des usages, le remplissage des piscines et le lavage des voitures – y compris en station de lavage – étant notamment interdits.

**Bureau de la communication
interministérielle et de la
représentation de l'État**

Tèl : 03 85 21 80 64 / 81 59 / 82 80

Mél : pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr

 @prefet71

Les particuliers peuvent s'informer des restrictions en vigueur dans leur commune en consultant la plateforme en ligne VigiEau : <https://vigieau.gouv.fr/>

Le préfet rappelle que l'économie d'eau doit être un souci quotidien pour l'ensemble des usagers du département. Chacun doit mettre en œuvre tout au long de l'année des mesures d'économie, par exemple limiter les arrosages des pelouses, le lavage des véhicules, privilégier les douches aux bains, remplir sa piscine avant l'été ou renoncer à la remplir, réparer les fuites d'eau même minimes... Les activités économiques doivent quant à elles s'adapter afin de réduire leurs prélèvements, pour anticiper l'intensification des sécheresses que le changement climatique génère.

**Bureau de la communication
interministérielle et de la
représentation de l'État**

Tèl : 03 85 21 80 64 / 81 59 / 82 80

Mél : pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr

   @prefet71